



Syndicat CGT des cheminots du HAVRE
119 cours de la république 76600 LE HAVRE

Courriel : chemcgtlehavre@wanadoo.fr

Blog : <http://cgtcheminotsh76.hautetfort.com/>

Tél : 02 35 25 39 75 (poste 129)/ Fax : 02 35 25 14 03



Notations 2011 : non au report !

Lors de la Commission Nationale Mixte du mois de décembre 2010 la direction a décidé de modifier les dates du prochain exercice de notation et des commissions prévues en mars 2011 comme le prévoit le statut, et de les reporter à une date ultérieure !

Pour la première fois dans l'entreprise, il semblerait que la direction ne veuille pas assumer les élections professionnelles et les notations dans le même mois de mars.

La fédération CGT des cheminots a interpellé la direction de l'entreprise par un courrier du 10 janvier 2011 adressé à Monsieur NOGUE, sur le report du prochain exercice de notation et des commissions prévues en mars 2011.

Les délégations CGT de Normandie dans de nombreux Etablissements ont interpellé les DET sur le sujet. Les directions ne bronchent pas, logique pour eux !!

Pour autant, nous rappelons que la notation des cheminots fait l'objet de dispositions statutaires reprises au chapitre 6 intitulé « déroulement de carrière » du statut des relations collectives entre la SNCF et son personnel.

Par conséquent, les élections professionnelles du 24 mars prochain ne sauraient justifier un report de l'exercice de notations 2011.

Les conséquences de cette décision pour les cheminots seraient importantes et particulièrement néfastes :

- ❑ **En effet, les agents notés pour avril ne seraient régularisés qu'ultérieurement avec rappel sur plusieurs mois, et ceux attendant la notification pour faire leur demande de départ en retraite ne pourraient le faire que bien après.**
- ❑ **Sur les redressements que devront effectuer les CMGA et/ou les agents des bureaux administratifs suite à une telle décision, et au delà de la masse de travail considérable que cela va générer dans une situation où le manque cruel de personnel se fait déjà sentir au quotidien, il est de coutume dans l'entreprise de ne pas procéder aux rappels d'EVS ce qui, dans le cas précis, constituerait une attaque indéniable sur le pouvoir d'achat des cheminots.**

Un choix de l'entreprise visant à décaler l'exercice de notation 2011 serait non conforme au statut et constituerait donc une double peine pour les cheminots en général, voir une triple peine pour les cheminots des CMGA et/ou des bureaux administratifs.

Au regard de toutes ces problématiques, la fédération CGT des cheminots demande à l'entreprise de surseoir à une telle décision et de maintenir les commissions de notations en mars 2011 conformément au statut pour effet dès le 1^{er} avril 2011.

Il faut que les délégués de Commission de chaque Etablissement aient les moyens suffisants pour poursuivre l'amélioration du déroulement de carrière pour chacun des cheminots !

Le Havre, le 26 janvier 2011